



## Cas particulier de diffamation sur internet

Par **fedorax**, le **27/09/2011** à **11:37**

Bonjour,

Le 2011/09/24 une très longue page contenant des propos des propos diffamatoires et une divulgation de mes coordonnées privées ( Nom et adresse ) est apparue sur un blog.

J'en ai eu connaissance le 25 au soir et peu après d'autres pages ont suivi. J'ai eu le temps d'imprimer ces pages mais sans plus.

Ce jour ( 2011/09/27 ) toutes les pages ont été effacées par leur auteur et ne reste plus qu'une page publiée le 2011/09/26 informant que 267 personnes avaient lu ces pages et que dans la nuit "*tous les textes de ce blog auront disparu.*"

La question est donc: Est-il possible de poursuivre en justice l'auteur des faits bien qu'il aie effacé les pages incriminées ?

Cordialement.

Par **Domil**, le **27/09/2011** à **14:21**

Essayez de voir sur <http://www.archive.org/index.php> (sur la wayback) si les pages y sont

Pour porter plainte en diffamation, il faut un constat d'huissier pour la copie d'écran.